

2019

Finalistes du prix *Coupe-papierasse d'or*

10 ANS
À COMBATTRE LA
PAPERASSERIE



Voici les finalistes du prix Coupe-papierasse d'or 2019.

Le gagnant et les mentions honorables seront annoncés le 24 janvier. Rendez-vous à fcei.ca/paperasse pour toutes les nouvelles sur la **Semaine de sensibilisation à la paperasserie**.



Un grand coup de balai dans la réglementation à Gatineau

Finaliste : *Maxime Pedneaud-Jobin, maire de Gatineau*

Après avoir tenu des consultations, et à la suite d'une analyse de la Ville, le maire de Gatineau, M. Maxime Pedneaud-Jobin, s'est attaqué de front aux nombreux irritants qui ont été identifiés dans la réglementation de sa municipalité. La candidature du maire Pedneaud-Jobin au prix Coupe-papierasse d'or est retenue parce qu'il a, par le biais d'une réglementation omnibus, dépoussiéré et simplifié quelques centaines d'obligations obsolètes, incohérentes ou inutiles.

En regroupant une telle série de changements dans une même résolution omnibus, le maire a innové en rationalisant et simplifiant la pratique voulant que le Conseil de Ville examine un à un chaque changement proposé à la réglementation. Gatineau a ainsi procédé, de 2015 à 2018, à quatre réformes réglementaires omnibus qui ont introduit, entre autres, les éléments suivants : octroi de permis conditionnels aux entreprises, élimination des frais pour obtenir un permis de construire après une inondation, autorisation d'offrir des services de physiothérapie, d'acupuncture, de chiropratique et de psychothérapie à domicile, ou encore, assouplissement des restrictions entourant l'affichage publicitaire.



Des actions concrètes pour simplifier la vie des commerçants

Finaliste : *Yves Blouin, directeur, Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires, ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec*

En six mois, M. Yves Blouin, directeur, Bureau de la gouvernance et de la coopération réglementaires, ministère de l'Économie et de l'Innovation, a dirigé avec succès les travaux menant à l'élaboration du premier plan d'action de réduction de la paperasserie dans le secteur québécois du commerce de détail. Le leadership de M. Blouin a permis de canaliser le travail de 11 regroupements d'entreprises et d'une vingtaine d'agences gouvernementales et ministères en vue de déterminer des objectifs précis de réduction du fardeau administratif et réglementaire dans ce secteur. Sa détermination a conduit à l'adoption d'un plan d'action comportant 17 mesures visant à faciliter la vie des détaillants du Québec, en plus d'identifier près de 60 irritants administratifs et réglementaires en matière de main-d'œuvre, d'inspection des aliments, d'alcool, de jeux, d'environnement, d'administration de la fiscalité, et autres, auxquels font face les commerçants.

Une équipe unie contre la paperasserie

Finalistes :

- *Stephen McNeil, premier ministre de la Nouvelle-Écosse*
- *Mike Savage, maire d'Halifax*

En 2016, la Ville d'Halifax recevait un prix Poids lourd de la paperasse de la FCEI pour sa réglementation bureaucratique visant les terrasses de restaurants. La Ville a réagi en lançant un projet de modernisation réglementaire conjointement avec le Bureau commun de l'efficacité de la réglementation et des services de la province. Grâce notamment à la collaboration du milieu des affaires de la province, ce projet permet d'identifier et d'éliminer les obstacles bureaucratiques qui irritent les PME. Bonne nouvelle : ce projet pilote d'un an a été prolongé de deux ans : Halifax pourra donc faire encore plus pour les PME!

Mentionnons que plusieurs améliorations ont été apportées jusqu'ici, notamment la résolution des problèmes liés aux demandes de permis pour les cafés-terrasses, et la simplification du processus d'obtention des permis d'installation des enseignes commerciales. Halifax a aussi adopté la Charte des principes directeurs de la réglementation pour instaurer une « culture » d'allègement réglementaire au sein de l'administration municipale. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Stephen McNeil, et le maire d'Halifax, Mike Savage, sont donc mis en nomination pour leur leadership et leur coopération dans le dossier de l'allègement réglementaire.

Création d'entreprise à la vitesse grand V

Finalistes :

- *Accès Nouvelle-Écosse*
- *Geoff MacLellan, ministre de Service Nouvelle-Écosse et des Entreprises*

Accès Nouvelle-Écosse et Geoff MacLellan, ministre de Service Nouvelle-Écosse et des Entreprises, ont apporté des améliorations importantes au processus d'inscription des entreprises en vigueur dans cette province. Le délai pour inscrire une nouvelle entreprise constituée en personne morale est passé de 5 à 10 jours à seulement 3. Les frais d'inscription initiaux, qui étaient de 336 \$, sont maintenant de 200 \$ - les moins élevés au Canada. Les frais d'inscription annuels sont demeurés à 118,35 \$, mais ils seront exonérés la première année où une entreprise est constituée en personne morale. Par conséquent, les frais d'inscription totaux d'une nouvelle entreprise la première année passeront de 454,35 \$ à 200 \$. Comme il y a environ 3 000 inscriptions de nouvelles entreprises chaque année en Nouvelle-Écosse, cela représente, pour leurs propriétaires, des économies globales de 763 000 \$. De plus, la province annulera en 2019 les frais d'inscription et de renouvellement des entreprises déjà inscrites dans une autre province ou un autre territoire. Ce faisant, la Nouvelle-Écosse met fin, tout comme l'Ontario, aux frais imposés aux entreprises hors province.

Plus besoin de permis pour une boisson alcoolisée non-alcoolisée

Finaliste : *Heath MacDonald, ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard*

En janvier 2018, une initiative contre le kombucha a fait la manchette à l'Île-du-Prince-Édouard. Un inspecteur de la Régie des alcools de l'Île-du-Prince-Édouard avait servi un avertissement à un restaurateur local, l'avisant qu'il ne pouvait pas vendre de kombucha, une boisson fermentée contenant 0,5 % d'alcool, sans avoir de permis de la Régie. Le hic? La Régie elle-même ne vend pas de kombucha... parce que ce n'est pas une boisson alcoolisée!

Le ministre des Finances, Heath MacDonald, est intervenu en annulant l'avertissement de la Régie, puis en demandant aux inspecteurs de faire preuve de davantage de jugement dans ce type de dossiers. Également, l'Île-du-Prince-Édouard procède actuellement à un examen rigoureux de ses lois désuètes sur les boissons alcoolisées.

Plus d'autonomie pour fixer les horaires de travail

Finaliste : *Blaine Pedersen, ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce du Manitoba*

Selon l'ancienne réglementation manitobaine, tout changement apporté à un horaire de travail individuel (ou « ententes relatives au calcul de la moyenne ») devait être approuvé par un responsable du gouvernement, ce qui entraînait une perte de temps et d'argent pour le gouvernement comme pour les entreprises. Blaine Pedersen, ministre de la Croissance, de l'Entreprise et du Commerce du Manitoba, a facilité l'établissement d'horaires de travail flexibles pour les employeurs et leurs employés.

La nouvelle réglementation permet aux employeurs et aux employés non syndiqués de conclure ensemble des ententes visant l'établissement d'horaires de travail qui conviennent aux deux parties. Par exemple, ils peuvent décider de transformer l'horaire traditionnel d'un employé - 8 heures par jour, 5 jours par semaine - en un horaire de 4 jours semaine, à raison de 10 heures par jour. Grâce à cette initiative pleine de bon sens, les employeurs et leurs employés pourront mieux s'adapter aux besoins de leurs entreprises et de leurs industries.

Un processus d'appel d'offres simplifié

Finalistes :

- *Ron Dedman, ancien vice-président, Priority Saskatchewan/SaskBuilds*
- *Greg Lusk, vice-président adjoint, Priority Saskatchewan/SaskBuilds*
- *Glenn Deck, directeur de l'approvisionnement, ministère de la Voirie et de l'Infrastructure*
- *Al Duchscher, directeur des achats, SGI*
- *Chris Weitzel, avocat principal, Affaires juridiques des entreprises, SGI*
- *Rob Isbister, directeur des achats, ministère des Services centraux*

Avant qu'entre en fonction Priority Saskatchewan (le service gouvernemental saskatchewanais ayant pour mandat d'améliorer les processus d'approvisionnement dans la province), les entreprises ne savaient pas à quoi s'attendre avec les contrats d'approvisionnement. Les processus pouvaient varier grandement d'un ministère à l'autre. Priority Saskatchewan a mis au point, en consultant des responsables de l'approvisionnement au sein du gouvernement et du secteur privé, une boîte à outils et un guide commun en matière d'approvisionnement.

Ron Dedman, ancien vice-président, Priority Saskatchewan/SaskBuilds; Greg Lusk, vice-président adjoint, Priority Saskatchewan/SaskBuilds; Glenn Deck, directeur de l'approvisionnement, ministère de la Voirie et de l'Infrastructure; Al Duchscher, directeur des achats, SGI; Chris Weitzel, avocat principal, Affaires juridiques des entreprises, SGI; et Rob Isbister, directeur des achats, ministère des Services centraux, sont mis en nomination pour leur travail qui a permis de réduire considérablement le fardeau administratif annuel, estimé à plus de 16,3 millions de dollars pour les entreprises et à 1,75 million de dollars pour le gouvernement. SaskBuilds s'emploie actuellement à faire passer le nombre de modèles à utiliser pour les appels d'offres de 100 à seulement 8.

Le courant passe mieux chez les électriciens

Finaliste : *Gary Gehring, directeur des permis et des normes de la Saskatchewan*

Auparavant, les électriciens de la Saskatchewan devaient se référer à trois documents différents pour comprendre la réglementation régissant leur permis : The Electrical Licensing Exemption Regulations, The Electrical Licensing Fees Regulations et The Electrical Contractor's Guarantee Bond Regulations. Gary Gehring, directeur des permis et des normes de la Saskatchewan, Gaz et électricité, ministère des Relations gouvernementales, a regroupé tous ces règlements en un document unique, intitulé The Electrical Licensing Regulations, qui permettra aux 11 000 entreprises concernées de réaliser des économies sur leurs coûts administratifs.

Mieux soutenir les personnes endeuillées

Finalistes :

- *Service BC*
- *Ministère du Travail, du Commerce et des Technologies*

La Colombie-Britannique a travaillé en relation avec l'industrie funéraire à atténuer le fardeau administratif des personnes qui subissent la perte d'un être cher. Avant, quand un décès survenait, les citoyens devaient suivre une «liste de vérification». Des fonctionnaires ont cartographié ce processus qui prenait six semaines - un défi de taille, surtout que les tâches n'étaient pas classées de manière chronologique. Leur enquête a mis en lumière un va-et-vient entre différents ministères qui ne communiquaient pas entre eux, ainsi qu'un processus bureaucratique lourd et défaillant.

Service BC et le ministère du Travail, du Commerce et des Technologies ont donc créé, avec les représentants de l'industrie, un nouveau guide au langage clair : *Que faire quand une personne décède (What to Do When Someone Dies)*. Ce document facile à trouver sur Internet présente chronologiquement les étapes à suivre lors du décès d'une personne, en tenant compte de ce que vit son entourage. Plus important, cette refonte a permis de démontrer que la coopération entre différents ministères est possible. Maintenant, certains documents, comme le certificat de décès, doivent être soumis une seule fois et les copies originales ne sont pas requises.

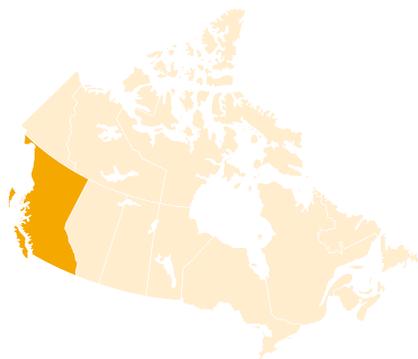
Énoncé de l'automne annonçant un ménage printanier

Finaliste : *Scott Brison, ancien président du Conseil du Trésor*

Dans son énoncé économique de l'automne, le gouvernement fédéral s'est engagé à faire annuellement le ménage pour éliminer les exigences législatives désuètes ou redondantes, et mettre à jour la réglementation en fonction de la réalité moderne. Le gouvernement fera aussi de la compétitivité un critère plus important à considérer avant de réglementer et sollicitera plus d'avis externes afin de limiter le fardeau réglementaire des entreprises.

Grâce au leadership de Scott Brison, ancien président du Conseil du Trésor, le gouvernement a levé certains obstacles bureaucratiques, comme les restrictions sur l'étiquetage dans le secteur de l'aquaculture biologique ou les exigences d'inspection inutiles de la catégorie des pommes et des bleuets. On a aussi ciblé 23 autres «dossiers prioritaires» à régler, par exemple une plus grande souplesse concernant les ingrédients et les procédés que peuvent employer les brasseurs, et la possibilité d'utiliser des appareils électroniques personnels à bord des avions.

Fermement résolu à concrétiser les changements annoncés, M. Brison a récemment déclaré qu'«une réforme réglementaire, qui n'a rien de séduisant, n'a aucun avantage sur le plan politique, mais c'est la chose à faire», ajoutant que «la compétitivité réglementaire est aussi importante que la compétitivité fiscale».





Le premier ministre de l'Ontario dépoussière la loi sur les métiers

Finaliste : *Doug Ford, premier ministre de l'Ontario*

Grâce à la loi 47, *Loi de 2018 pour un Ontario ouvert aux affaires*, qui a été portée par le premier ministre Doug Ford, plusieurs propriétaires d'entreprise ont salué l'arrivée de la nouvelle année.

Cette loi remplacera progressivement la Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage qui impose des exigences réglementaires superflues, ainsi que des inspections et des certifications en double. La nouvelle loi allège aussi la réglementation entourant le recrutement et la formation pour les métiers spécialisés. Ainsi, les propriétaires n'ont désormais besoin que d'un seul compagnon au sein de leur personnel pour pouvoir embaucher un apprenti, ce qui éliminera une quantité considérable de formalités inutiles en matière de ressources humaines. La loi met également fin à l'adoption prévue de règlements obligeant les entreprises à consigner les allées et venues de leurs employés, à la minute près, sous peine de lourdes pénalités.